

Cette lettre est à destination des membres siégeant dans les Conseils d'Administration des CCAS et des CIAS, et plus spécifiquement les délégués familiaux représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin. Cet outil vous propose :

- Des informations sur des services pouvant être proposés aux familles
- Des informations de politique sociale
- Des informations locales

APPEL A CONTRIBUTION !

Nous souhaitons enrichir cette lettre en mettant en avant les initiatives locales mises en place par les CCAS/CIAS du département (actions pour les personnes âgées, les familles, la jeunesse, soutien aux associations locales, collecte alimentaire ...).

Pour ce faire, nous vous invitons à nous faire remonter les actions que vous souhaitez partager.

Si vous souhaitez faire connaître une initiative, merci de vous rapprocher de l'Udaf en nous contactant à l'adresse suivante : rdulck@udaf67.fr.

PERSONNES ÂGÉES

Des services proposés aux personnes retraitées pendant le confinement : l'exemple de 2 prestations mises en place par le groupe AGIRC-ARCCO

Le groupe AGIRC-ARCCO propose deux types de services aux personnes retraitées :

- **Une aide aux courses** : une offre exceptionnelle d'aide aux courses pour les personnes de 70 ans et plus, un maximum de 5 h par semaine et reconductible durant le confinement. Les courses sont déposées à la porte d'entrée du domicile.

Conditions :

- o Avoir 70 ans et plus
- o Avoir cotisé à l'AGIRC-ARCCO (avoir travaillé au moins une fois dans le privé dans sa carrière)

→ Plus d'informations [en cliquant ici](#).

- **Le dispositif Sortir Plus** s'adapte à la crise sanitaire : le dispositif pour les déplacements autorisés, notamment pour les rendez-vous médicaux, est maintenu. Les plateformes favoriseront autant que possible la limitation des sorties liées aux achats en proposant le recours à l'aide aux courses.

Conditions :

- o Avoir 75 ans et plus
- o Avoir cotisé à l'AGIRC-ARCCO (avoir travaillé au moins une fois dans le privé durant sa carrière)

Ces prestations sont réalisées par des prestataires locaux agréés et dans le respect des consignes sanitaires afin de protéger à la fois les retraités et les professionnels.

Qui contacter ?

Les demandeurs peuvent contacter la plateforme au 0 971 090 971 (service gratuit + prix appel).

NB : différentes caisses de retraite proposent du soutien aux personnes âgées → vous pouvez ainsi inviter les personnes à contacter leur caisse de retraite pour en savoir plus.

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le 24 octobre 2020, le Premier Ministre a annoncé une série de mesures dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et prises dans le contexte particulier de la crise sanitaire.

1, 8 milliards d'Euros seront consacrés au financement de ces nouvelles mesures.

Trois grandes priorités ont été identifiées :

- 1. Soutenir le pouvoir d'achat des personnes précaires et modestes** (liste des mesures ci-dessous non exhaustive) :
 - ➔ Des aides de solidarité versées aux personnes les plus précaires et aux jeunes non-étudiants touchant les allocations logement et aux étudiants boursiers de l'enseignement supérieur
 - ➔ Distribution de masques gratuits assurée aux personnes en situation de précarité
 - ➔ Une augmentation des structures de domiciliation
 - ➔ Lutte contre le non-recours
 - ➔ Appel à projet auprès des associations de lutte contre la pauvreté
 - ➔ Déploiement des points conseils budget, pour prévenir les situations de surendettement et favoriser l'accompagnement budgétaire (*cf encadré ci-dessous*)

- 2. Favoriser les solutions d'insertion et d'activité pour les personnes sans emploi** (liste des mesures ci-dessous non exhaustive) :
 - ➔ Développement de l'insertion par l'activité économique
 - ➔ Favoriser l'emploi dans les quartiers « politiques de la ville »
 - ➔ Aide à la mobilité pour les demandeurs d'emploi
 - ➔ Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation précaire
 - ➔ Lancement du service public de l'insertion et de l'emploi en 2021 dans 30 territoires

- 3. Assurer des conditions de logement et d'hébergement adaptées et prévenir les impayés de loyer** (liste des mesures ci-dessous non exhaustive) :
 - ➔ Lancement anticipé de la campagne de la trêve hivernale, avancée au 18 octobre
 - ➔ Ouverture de 1500 places d'hébergement pour des femmes sans abri sortant de maternité
 - ➔ Doublement du nombre de logements sociaux à très bas niveau de loyer (PLAI adapté) financés en 2021
 - ➔ Renforcement de l'accompagnement des personnes menacées d'expulsion ou en difficulté pour payer leur loyer
 - ➔ Favoriser l'accès au logement pérenne

[Pour en savoir plus : site du Ministère des Solidarités et de la Santé](#)



Le P.A.S.S contre le surendettement proposé par l'Udaf et les associations familiales : Prévenir, Appuyer, Suivre, Soutenir

L'Udaf et les associations familiales se sont regroupées pour créer le dispositif du P.A.S.S contre le surendettement.

L'objectif est de venir en aide aux familles en leur apportant une réponse concrète dans leurs difficultés financières et budgétaires et en les accompagnant dans les procédures, y compris si nécessaire, la constitution d'un dossier de surendettement.

Le P.A.S.S contre le surendettement est labellisé Point Conseil Budget.

Sont ainsi proposés différents points d'accueil dans le département, assurés par des bénévoles formés.

C'est un service libre et gratuit.

[Téléchargez la plaquette](#)

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 (PLFSS)

Les députés ont adopté le 27 octobre dernier, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) vise à maîtriser les dépenses sociales et de santé. En fixant les objectifs de dépenses en fonction des prévisions de recettes, le PLFSS détermine les conditions nécessaires à l'équilibre financier de la Sécurité sociale. Le PLFSS est présenté à l'Assemblée Nationale annuellement par le Gouvernement à l'automne.

[Retrouvez l'article sur les mesures du PLFSS 2021, dans la fiche-info Santé de l'Udaf n°14 \(rubrique « Informations – rapports »\) : cliquez ici](#)

JEUNESSE

Quel est l'impact de la crise sanitaire sur la jeunesse ?

Durant l'été, l'Assemblée des communautés de France (ADCF) et Territoires Conseils ont étudié "non pas une mais des jeunesses". Cette étude flash a donné lieu à un rapport intitulé « *Les impacts du confinement et de la crise sanitaire sur la jeunesse. Constats, initiatives locales, préconisations* ».

Celui-ci propose des pistes d'actions concrètes comme la mise en place d'un "kit de continuité sociale" et recommande plus largement la construction de "politiques jeunesse locales".

[Consulter le rapport](#)

Réalités familiales : la revue de l'Union Nationale des Associations Familiales consacre son dernier numéro à la jeunesse

Ce numéro [Réalités familiales](#) "Jeunes, vie active & autonomie" donne la parole à une trentaine de contributeurs sur les grandes questions de l'autonomie des jeunes (l'entrée dans la vie active, l'accès au logement, la santé des jeunes, l'orientation scolaire ...).



[Consulter le sommaire de ce numéro](#)

Réalités Familiales peut être commandé auprès de l'UNAF (voir lien ci-dessus) ou disponible en prêt auprès de l'Udaf Bas-Rhin.

A NOTER

**Campagne de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), en partenariat avec
l'Association des Maires Ruraux
« Rejoignez la réserve des cantonniers citoyens »**

La Fondation Agir Contre l'Exclusion s'est associée à l'Association des Maires Ruraux de France afin de **proposer aux salariés de ses entreprises partenaires** de s'engager dans une action solidaire, en contactant par téléphone, **les résidents isolés des villages et bourgs ruraux**.

Chaque bénévole est mis en contact avec les Maires, qui ont identifié au préalable les personnes les plus isolées, grâce aux Clubs de la Fondation FACE implantés sur l'ensemble du territoire français.

Pour en savoir plus : <https://www.face-alsace.org/covid-19-rejoignez-la-reserve-des-cantonniers-citoyens/>

Sites ressources pour vous informer

- ↳ Informations sur l'action des CCAS et CIAS, le site de l'Union Nationale des CCAS :
<https://www.unccas.org/>

- ↳ Informations généralistes et thématiques sur les familles, 3 sites animés par l'Udaf Bas-Rhin :
 - www.udaf67.fr
 - Le Réseau des Parents : www.reseaudesparents67.fr
 - Le site dédié aux Aidants Familiaux : www.aidants67.fr

CONTACT

Votre contact : Rosalie DULCK, chargée de mission : rdulck@udaf67.fr